

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achatsic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 mars 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231079

***Accorder un contrat à Construction H2D inc , pour
des travaux d'aménagement du parc Dickie-Moore et
travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement
paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue
de l'Épée. Dépense totale de 5 918 973,42 \$ (contrat:
4 816 363,69 \$, contingences: 531 301,66 \$,
incidences : 571 308,07 \$), taxes incluses. Appel
d'offres public 434911 - 13 soumissionnaires.***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231079

Accorder un contrat à Construction H2D inc , pour des travaux d'aménagement du parc Dickie-Moore et travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue de l'Épée. Dépense totale de 5 918 973,42 \$ (contrat: 4 816 363,69 \$, contingences: 531 301,66 \$, incidences: 571 308,07 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 434911 - 13 soumissionnaires.

À sa séance du 24 février 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 10 mars, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'aménagement du parc Dickie-Moore et travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue de l'Épée.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ce projet est intégré dans le grand projet du secteur Mil, un secteur qui avait bien besoin d'être revitalisé. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 37 jours et a permis de recevoir 12 soumissions, ce qui est un record pour un projet de cette envergure. Il est à noter que parmi les 10 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, le 6e a un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 16,5% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il a également été expliqué que l'utilisation de matériaux recyclables est prévue au projet puisque Montréal innove avec le projet Mil en respectant les normes "LEED - Quartier" qui prévoient notamment la récupération des matériaux de démolition non contaminés; l'ajout de la poudre de verre dans le béton des trottoirs et aucun rejet

direct dans le réseau des eaux pluviales, qui seront d'abord utilisées pour arroser autour. À cet effet, une noue a été aménagée dans le parc. Ceci a également requis une modification pour changer l'essence de bois.

En réponse aux questions des commissaires, le Service s'est engagé à fournir le détail de la certification LEED. Aussi, les commissaires ont pu apprendre que l'addenda numéro 6 visait le retrait des toilettes de la portée de cet appel d'offres puisqu'une problématique a été soulevée en ce qui avait trait à la description des toilettes au devis, celle-ci s'apparentant davantage à la description d'un appel d'offres dirigé plutôt qu'à celle d'un devis de performance. En terminant, le Service a expliqué que l'ensemble des travaux et requis à ce projet permettra un seul cycle de travaux pour une meilleure efficacité.

La Commission ne peut que saluer l'excellente réponse du marché et l'offre avantageuse d'un entrepreneur d'expérience. Finalement, la Commission a apprécié les informations en lien avec la certification "Leed - Quartier", ce qui permet définitivement de minimiser les impacts sur l'environnement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - o *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207231079 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.